

## Un conseil général qui veut tourner l'alpage...

**A** PEINE installé, Jean-Yves Dusserre, le nouveau patron UMP du conseil général des Hautes-Alpes, est confronté à un dilemme : poursuivre ou non l'action en justice engagée par l'équipe de gauche sortante contre son copain Alain Bayrou (aucun lien de parenté avec l'autre). Réélu, le 16 mars, maire UMP de Briançon, Bayrou Alain a présidé le conseil général entre mars 1998 et avril 2004. Dusserre était alors son vice-président, et il a aimablement couvert, en signant ses notes de frais, les facéties de son ami Bayrou, notamment soup-

çonné de détournements de fonds publics, de création d'emplois fictifs, favoritisme, etc.

Un temps conduite par une magistrate de Gap, l'instruction est désormais confiée à deux juges du pôle financier de Lyon. Lesquels pourraient bientôt procéder à l'audition de « témoins essentiels ». Parmi eux, le nouveau président du conseil général. « J'ai signé sans regarder (les notes de frais de Bayrou). Mon rapport était entièrement basé sur la confiance (...) », s'est déjà défendu Jean-Yves Dusserre devant les gendarmes, avant de conve-

nir : « *A posteriori, ces factures ne sont pas justifiées.* »

Pour Alain Bayrou, la faute incombe à son ami Dusserre et à ses ex-subordonnés du conseil général. C'est ce qu'il a affirmé – sans rire – aux gendarmes de la section de recherche de Marseille qui l'ont entendu comme « témoin », le 27 juin 2007. A plusieurs reprises, il s'est dit ainsi « effaré de constater que les services du conseil général aient accepté des dépenses contraires aux règles (...) ». On le comprend. Comment Bayrou pouvait-il deviner qu'il n'avait pas le droit d'acheter, avec l'argent

du contribuable, une cafetière, un fax, des boîtes et une cave à cigares, 28 bouteilles de champagne à 40 euros pièce, etc. ? Ni de payer le McDo à ses mômes sur les Champs-Élysées, des allers-retours à Paris en avion à sa femme, des vacances familiales en Corse, une thalasso à Fréjus ? Sans compter le remplissage du réservoir de son véhicule personnel avec la « carte essence » du conseil général, et le panier de (sa) ménagère (boissons, poissons, terrines, fruits, etc.). C'est ce qui s'appelle sans doute se nourrir sur la bête.

D. H.